

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 05 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le cinq juillet, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Christophe SCHALLER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

M. Christophe SCHALLER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10/05/2011
- 2/ Embauches saisonnières à l'atelier communal
- 3/ Chasse : radiation-accord sur nouveau co-fermier lot N° 1
- 4/ Décision Modificative N° 1
- 5/ Acquisitions diverses (école élémentaire – logement N° 2)
- 6/ Demandes de subventions
- 7/ Opération groupée d'audits énergétiques des bâtiments publics
- 8/ Renouvellement du contrat «Enfance-Jeunesse »
- 9/ Enfouissement d'une partie de la ligne HTA, rue de la Fonderie
- 10/ Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : transfert des pouvoirs de police

- 11/ Communauté de Communes de la Région de Guebwiller : schéma de coopération intercommunale
- 12/ Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi
- 13/ 30^{ème} anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach »
- 14/ Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : rapport d'activité 2010
- 15/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 16/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 17/ Compte-rendu des délégations au Maire
- 18/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Christophe Schaller à M. Michel Haennig.

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à la société de musique « Espérance », à la Chorale « Sainte-Cécile », à la Fabrique de l'Eglise et à tous les participants, qui se sont rendus à Grävenwiesbach pour fêter le 30^{ème} anniversaire du jumelage les 21 et 22 mai 2011 ainsi qu'aux deux comités de jumelage qui se sont largement investis pour la réussite de ces festivités et à la commune de Grävenwiesbach,
- aux organisateurs et aux généreux donateurs du don du sang du 24 mai 2011,
- aux participants à la plantation des massifs floraux du 28 mai 2011,
- aux écoles maternelle et élémentaire pour le beau spectacle du 30 mai 2011,
- à tous les participants à la manifestation contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire « le gros-chêne » le 06 juin 2011,
- à l'Association sportive et culturelle « Saint-Gilles et participants à la journée associative du 13 juin 2011,
- à M. le Curé Grosstephan, à la Fabrique de l'Eglise, aux membres du Conseil Municipal, aux bénévoles et à toutes les sociétés ayant organisé et participé à la Fête-Dieu le 26 juin 2011,
- aux organisateurs de la fête montagnarde au Sudel le 26 juin 2011,
- à la Société de Tir et aux participants du concours de tir populaire le 03 juillet 2011,
- à M. le Président de l'Association de jumelage de Wuenheim, aux organisateurs et participants de la rencontre des jeunes « Wuenheim-Grävenwiesbach » du 1 au 4 juillet 2011

Enfin, il donne lecture des lettres et cartes de remerciements émanant de :

- Mme Maria Feder à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire,
- M. Gaston Kintz à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire,
- la Prévention Routière pour la subvention communale 2011.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MAI 2011 :

Le Procès-Verbal de la séance du 10/05/2011 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : EMBAUCHES SAISONNIERES A L'ATELIER COMMUNAL :

A l'instar des années précédentes, afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale et de procéder à des travaux d'entretien et d'embellissement, le recrutement de personnel saisonnier est envisagé.

C'est ainsi qu'il est proposé d'embaucher trois jeunes pour une période de quatre semaines chacun.

En réponse à l'offre de la mairie, quatre candidatures ont été déposées. Suite à un désistement, ont été retenus :

- M. Yoann EHRATH : du 14/06/2011 au 08/07/2011 inclus,
- M. Maxime TOURILLON : du 11/07/2011 au 05/08/2011 inclus,
- Mlle Marie BONZOMS : du 08/08/2011 au 02/09/2011 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le recrutement des 3 jeunes ci-dessus, pour faire face à un besoin saisonnier, en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 2, de la loi statutaire N° 84-53 du 26 janvier 1984,
- décide que leur durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures,
- décide que leur rémunération est fixée par référence à un indice de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale, soit l'indice brut 297, indice majoré 295 du 1^{er} échelon de l'échelle 3,
- les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2011, article 6413.

3° / POINT : RADIATION – ACCORD SUR NOUVEAU CO-FERMIER : LOT DE CHASSE N° 1 – M. Eloi Gewiss :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une lettre émanant de M. Eloi Gewiss, Adjudicataire du lot de chasse communale N° 1.

Nous y sommes informés de la démission d'un co-fermier et une nouvelle candidature est proposée. Il s'agit de M. Yves PEVERELLI demeurant à Willer-sur-Thur (68). Tous les documents obligatoires ayant été joints à la demande (extrait du casier judiciaire, photocopie du permis de chasse du nouveau co-locataire, photocopie des pièces d'identité), la requête de M. Eloi Gewiss peut être mise en délibération.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET M 14 :

Suite à demande de la Trésorerie, il y a lieu de rectifier le montant des dépenses imprévues au budget primitif 2011 – M 14, le chapitre 66 « charges financières » étant à déduire des dépenses réelles prévisionnelles.

Le tableau ci-après retrace cette modification, à savoir :

OBJET	Fonctionnement Dépenses
Dépenses imprévues	022 - 1.630 61522 + 1.630

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES :

A/ ACQUISITION DE 3 VOLETS ROULANTS POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N° 2 :

L'acquisition de 3 volets roulants pour le logement N° 2 (façade sud) est prévue au budget primitif 2011 – M 14.

Un devis est en notre possession et émane de :

- Unaferm d'Aspach pour un montant de 1.600,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'acquisition de 3 volets roulants pour le logement communal N° 2,
- retient et approuve le devis d'Unaferm d'Aspach pour un montant de 1.600,00 € TTC,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 21318.

B/ ECOLE ELEMENTAIRE : AMENAGEMENT D'UN RANGEMENT SOUS L'ESCALIER :

Suite à une demande émanant du personnel enseignant, un rangement sous l'escalier permettant de caser les cartables est préconisé.

Un devis nous est parvenu de Noepfel Design de Wuenheim pour un montant de 568,10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de rangement sous l'escalier de l'école élémentaire,
- retient et approuve le devis de Noepfel Design de Wuenheim pour un montant de 568,10 € TTC,
- les crédits prévus au budget primitif 2011, chapitre 21, sont suffisants.

6° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

- Association « Quatre pour Un » : 2.000 €
- Collège « R. Beltz » : 3 élèves méritants : 30 €

Par contre, il ne donne pas suite, majoritairement, à la demande de subvention émanant des restaurants du cœur du Haut-Rhin. M. Rothenflug, Conseiller, s'abstient.

7° / POINT : OPERATION GROUPEE D'AUDITS ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS :

M. le Maire expose :

Dans le cadre du Plan Climat, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a initié une opération groupée d'audits énergétiques des bâtiments publics pour les communes du Pays.

Cette opération vise à :

- faire un état des lieux énergétique du patrimoine communal ;
- identifier les « points noirs » énergétiques et proposer des solutions à mettre en œuvre ;
- définir les priorités d'intervention pour la collectivité et les travaux à mener ;
- estimer les coûts afférents à ces travaux ;
- mettre en place un outil de suivi des consommations.

L'audit énergétique sera mené par un cabinet d'étude thermique spécialisé sur la base d'une analyse des consommations énergétiques et d'une visite de chaque bâtiment.

Le coût estimé de l'audit est de 500€ TTC par bâtiment (*source Pays Thur Doller*). L'ADEME Alsace subventionne l'audit à hauteur de 70%, plafonné à 500 € et avec un maximum d'aide fixé à 21000 €.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Wuenheim propose d'inscrire quatre bâtiments, qui feront l'objet de l'audit énergétique :

- Presbytère
- Ecole
- Atelier communal
- Salle des fêtes

Un groupement de commandes pourrait ainsi être créé conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre les collectivités volontaires.

Il est proposé de désigner le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon comme coordonnateur du groupement. A ce titre, il sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire qui sera retenu.

La commune, quant à elle, s'engage à assurer la bonne exécution du marché.

Un projet de convention constitutif du groupement, qui définit les modalités de fonctionnement du groupement et les implications de chaque membre, a été rédigé.

Cette opération d'audit énergétique s'inscrit dans la démarche de « Plan Climat » menée par le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, et constitue un engagement de la commune en faveur du Plan Climat.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- ▶ Approuver la réalisation d'un audit énergétique de quatre bâtiments de la commune
- ▶ Approuver l'adhésion de la Commune de Wuenheim au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques ;
- ▶ Approuver la convention constitutive du groupement ci-jointe (annexe 1);
- ▶ Autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe et tout document relatif à cette affaire ;
- ▶ Autoriser le Maire à engager les dépenses.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8° / POINT : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE :

En 2007, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) et les communes de Buhl, Bergholtz, Guebwiller, Issenheim, Jungholtz, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Wuenheim et le Sivom Orzell se sont engagés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Ce contrat d'objectifs et de co-financement contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ainsi au niveau de la CCRG, la CAF co-finance les services et équipements « petite enfance ». Au niveau des communes, elle participe au financement des services et équipements en direction de la jeunesse (accueils de loisirs, périscolaires) mais également aux actions en direction des préadolescents et des adolescents.

Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2010. De ce fait, afin de poursuivre le partenariat et le co-financement de la CAF, il convient de signer un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse
- autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF
- autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2011-2014 et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9° / POINT : ENFOUISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA LIGNE DE HAUTE TENSION, RUE DE LA FONDERIE :

Lors de la séance du 18/03/2011, le Conseil Municipal a donné son accord pour le dépôt de ce dossier auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Une réponse dudit syndicat nous est parvenue en date du 9/05/2011 : le comité syndical accorde une aide de 50 % du montant HT restant à la charge de la commune, soit 17.212 € x 50 % = 8.606 €.

Les riverains concernés (4 propriétaires) ont été invités en mairie le 10/06/2011 pour se prononcer quant à leur participation financière à ce projet. Ceux-ci donnent leur accord pour participer financièrement, mais demandent également une participation de la commune, ces travaux améliorant l'esthétique de la rue de la Fonderie. Une lettre en ce sens, a été adressée à la commune.

La commission « voirie-environnement-fleurissement- eau et assainissement » réunie le 14/06/2011 donne, majoritairement, un avis favorable à cette proposition dont la participation reste à déterminer.

M. le Maire, étant un des riverains concernés, a quitté la séance lors de la présentation de ce point. C'est donc, M. l'Adjoint Weber, qui préside ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux d'enfouissement d'une partie de la ligne HTA, rue de la Fonderie, sous maîtrise d'œuvre de la commune,
- retient et approuve le devis d'ERDF pour un montant de 17.211,68 € HT,
- donne son accord pour participer au montant restant à charge de la commune, à raison de 1/5^e, soit 1.721,20 €, le reste étant réparti entre les quatre propriétaires riverains à part égale (1.721,20 € chacun).
- les crédits sont prévus au Budget Primitif 2011, article 21534.

M. le Maire réintègre la séance.

10° / POINT : REFORME TERRITORIALE - TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER (CCRG) :

La loi sur la réforme des collectivités territoriales promulguée le 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant les compétences suivantes :

- assainissement
- élimination des déchets ménagers
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage.

Le transfert des pouvoirs de police spéciale interviendra au plus tard le 1^{er} décembre 2011. Un maire d'une commune membre peut s'opposer à ce transfert de pouvoir de police spéciale en notifiant son refus au Président de l'EPCI. Ce transfert n'aura alors pas lieu, mais pour la seule commune en question.

La CCRG exerce actuellement ces trois compétences. Dès lors, les pouvoirs de police spéciale s'y rapportant seront transférés automatiquement au Président de la CCRG à compter du 1^{er} décembre de cette année.

Considérant la nécessité d'exercer un pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens du Voyage, Monsieur le Maire propose d'autoriser le transfert des pouvoirs de police spéciale précités au Président de la CCRG.

La loi a également prévu que, dans les six mois suivant l'élection du Président de l'EPCI, un ou plusieurs maires pourront s'opposer à leur transfert de pouvoir de police spéciale dans les domaines précités. Dans ce cas figure, le Président pourra alors refuser, dans ce même délai, que les pouvoirs de police spéciale lui soient transférés de plein droit. A cette fin, il notifiera alors son opposition à chacun des maires des communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision du Maire telle que précitée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11° / POINT : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE POUR L'ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER :

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour le département du Haut-Rhin a été publié le 2 mai 2011 puis notifié à l'ensemble des collectivités territoriales afin qu'elles émettent un avis. A défaut de délibération dans les trois mois à compter de cette notification, l'avis est réputé favorable. Le SDCI pour l'arrondissement de Guebwiller figure en annexe 2.

Les remarques suivantes peuvent être formulées :

- la proposition n° 10 du projet de SDCI prévoit la fusion du Syndicat Intercommunal du Firstplan (comprenant les communes de Merxheim, Osenbach et Soultzmatt) avec le Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar. Dans la mesure où la CCRG exerce la compétence "Gestion du personnel forestier" et que le projet prévoit l'intégration de Merxheim et sa fusion avec la Communauté de Communes de la Vallée Noble (CCVN) réduite à Osenbach et Soultzmatt/Wintzfelden, il conviendrait de retirer ces communes de la proposition n° 10 précitée
- la proposition n° 11 prévoit l'extension de la CCRG à la Commune de Merxheim. Il n'y a pas de difficulté particulière sur ce point dans la mesure où la Commune de Merxheim a déjà délibéré en ce sens
- la proposition n° 13 prévoit la fusion des communautés de communes de la Région de Guebwiller et de la Vallée Noble réduite aux communes d'Osenbach et de Soultzmatt/Wintzfelden.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Merxheim à la CCRG
- d'émettre un avis favorable au projet de SDCI pour l'arrondissement de Guebwiller en ce qui concerne la fusion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Vallée Noble.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12° / POINT : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Par délibération en date du 24/05/2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » au sein de la commune de Wuenheim. Celui-ci est actuellement pourvu.

En vue de renforcer et de pérenniser l'équipe du périscolaire, actuellement composée de bénévoles de l'Association « Les petits écureuils », il est envisagé le recrutement d'un autre contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Il s'agit d'un contrat aidé, à durée déterminée, dont la durée hebdomadaire ne peut être inférieure à 20h et d'une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois, dans la limite de 24 mois.

La conclusion d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi est subordonnée à la signature d'une convention entre le Pôle Emploi et l'employeur. Une entrevue a eu lieu en ce sens le 04 courant avec une responsable de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- donne son accord pour le recrutement d'un deuxième contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 5/09/2011,
- charge M. le Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires en vue de la concrétisation de cette embauche, le Pôle Emploi s'occupant de lancer l'offre d'emploi en vue du recrutement et de sélectionner les candidats éligibles au dispositif,
- décide que le solde restant à charge de la commune sera pris en compte pour moitié par l'Association « Les petits écureuils » (périscolaire). Une convention finalisera cette prise en charge.
- les crédits prévus au chapitre 64 du budget primitif 2011 sont suffisants.

13° / POINT : 30^{ème} ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE « WUENHEIM-GRÄVENWIESBACH :

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach », il est proposé de nommer M. Hellwig Herber, Maire de Grävenwiesbach, citoyen d'honneur de Wuenheim. Ce dernier a toujours apporté, depuis 24 ans en tant que Maire, un soutien indéfectible et désintéressé à l'essor du jumelage et au développement des relations confraternelles entre les habitants de Grävenwiesbach et Wuenheim et les associations des deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de nommer M. Hellwig Herber, Maire de Grävenwiesbach, citoyen d'honneur de Wuenheim.

14° / POINT : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2010 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure départementale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport est ci-annexé (*annexe 2*).

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

15° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **"Toutes Commissions" du 05/05/2011** : une sortie sur le terrain a permis de faire le tour des travaux en cours ou à venir sur le ban de notre commune.

- **"Toutes Commissions" du 10/05/2011** : il s'agissait de la préparation du Conseil Municipal du même soir à 20h

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 23/05/2011** : ont été abordés une déclaration préalable, les embauches saisonnières à l'atelier communal, la vente d'une partie de terrain à SFR, le refuge du Sudel, la demande de viabilisation d'un terrain dans le « Dorfpfad », le POS-PLU, le fleurissement 2011 et la prospective financière.

- **"Toutes Commissions" du 03/06/2011** : le Conseil Municipal a été réuni en urgence, suite au projet de fermeture d'une classe à l'école élémentaire et une motion a été prise.

- **Conseils d'Ecoles Maternelle et Elémentaire du 07/06/2011**

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 14/06/2011** : ont été examinés la mise en souterrain d'une partie de la ligne HTA de la rue de la Fonderie, le fossé – route du Col Amic, l'enfouissement du réseau France Telecom – rue Principale, les travaux dans la rue Principale, la demande de création d'un accès à un terrain privé – route du Col Amic, la réfection du revêtement dans la rue du Tir prolongée et la vitesse dans la rue du Ruisseau.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 16/06/2011** : les objets principaux de cette réunion ont été la question des effectifs à l'école élémentaire, la pérennisation du périscolaire associatif, le projet « petite enfance » et les structures d'accueil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et les pistes en vue d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

- **"Toutes Commissions" du 24/06/2011** : il s'agissait de la préparation du Conseil Municipal du 05/07/2011 et de diverses questions d'actualité (déclarations préalables – fermeture d'une classe à l'école élémentaire – périscolaire – avancement du PLU – travaux rue Principale – travaux dans le « Steingaesslé » - garde-corps, rue Principale – analyse prospective).

- **"Toutes Commissions" du 27/06/2011** : cette réunion a permis de faire le point sur l'avancée des travaux menés en relation avec la Direction Départementale des Territoires et le

SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » et de valider les options du Plan Local d'Urbanisme qui sera arrêté à l'issue de l'étude environnementale Grenelle II.

16° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 31/03/2011** : la comptabilité, le service Environnement, la mise en place de la fibre optique à Murbach dans le cadre des travaux d'assainissement, le bilan 2010 et la programmation 2011 de la charte du développement, la charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la gestion des équipements sportifs, les travaux dans les structures petite enfance, l'Office du Tourisme, les affaires relatives au personnel et la servitude relative au réseau d'eaux usées sis dans l'extension du Super U à Guebwiller.

- **Comité syndical de la Brigade Verte du 27/04/2011** : cette réunion du Comité syndical avait pour ordre du jour principalement des questions d'ordre comptable et budgétaire, le rapport d'activité 2010, les affaires relatives au personnel et l'adhésion de nouvelles communes.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 28/04/2011** : il a notamment été question de comptabilité, de l'aire d'activités du Florival (achat/vente de terrains), du Gerplan et d'affaires relatives au personnel.

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 19/05/2011** : ont été délibérés des points relatifs à l'environnement, à la comptabilité, aux rapports du Président sur le fonctionnement des services – exercice 2010, au transport à la demande, à la participation de la CCRG aux travaux d'élimination d'eaux claires parasites pour le programme 2011 de la commune de Lautenbach, aux affaires relatives au personnel, aux aires d'accueil des gens du voyage et à une subvention de soutien au Japon.

17° / POINT : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE :

M. le Maire fait le compte-rendu de ses délégations au Conseil Municipal :

- Droit de préemption urbain : 3 déclarations d'intention d'aliéner un bien ont été signées depuis le début de l'année 2011.

Le Conseil Municipal donne quitus à M. le Maire pour ses délégations.

18° / POINT : DIVERS :

* Brigade Verte : bilan d'activité du 1/02 au 28/02/2011 : 13 passages et/ou interventions sur le ban communal

* Ecole Élémentaire : M. le Maire fait le point sur la fermeture d'une classe à l'école élémentaire « le gros chêne » à la prochaine rentrée scolaire. Il donne lecture des lettres

émanant de l'Inspectrice d'Académie du Haut-Rhin et de M. le Député Sordi qu'il remercie pour son intervention :

Mme l'Inspectrice d'Académie nous informe qu'une réorganisation pédagogique sera recherchée avec l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription dont dépend l'école. Ainsi, la classe maternelle, avec un effectif de 17 élèves peut accueillir les 6 élèves de CP. Cette organisation pédagogique permettra d'abaisser à 23 le nombre d'élèves en élémentaire.

M. le Député Sordi préconise le rapprochement avec les communes voisines afin d'étudier la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

* Analyse financière prospective : M. le Maire rend compte des contacts qu'il a eus avec les services de la Trésorerie en vue d'une analyse financière prospective pour les 5 années à venir. Cette prospective est basée sur une augmentation de 2% par an des frais de fonctionnement de la commune et repose sur la stabilité des taux d'imposition.

Il motive aussi la demande de cette analyse, essentiellement liée à une baisse significative des concours alloués au titre des nouveaux dispositifs de subventions mis en place par les grandes collectivités à la réalisation des projets communaux ainsi qu'à la diminution de la DGF de l'Etat, en raison de la baisse du nombre d'habitants de la commune.

Il rappelle que le potentiel fiscal de la commune est modeste et fait savoir que ce changement de contexte va fragiliser davantage nos marges de manœuvre. Cette projection montre que nos projets, qui répondent tous à des besoins, ne pourront être réalisés selon le même calendrier que précédemment.

Aussi, il a invité M. le Trésorier à présenter au Conseil Municipal, à la rentrée, la synthèse de cette analyse ainsi que différents scénarios, afin d'éclairer au mieux les choix qu'aura à opérer le Conseil Municipal.

* démission de M. Christophe Hawecker : M. le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Christophe Hawecker, conseiller municipal, pour cause de déménagement, à compter du 11/07/2011. M. le Maire le remercie officiellement très chaleureusement pour son engagement au sein du Conseil Municipal depuis mars 2008 et accepte sa démission.

* Interventions de conseillers municipaux :

- M. Mechler fait part des difficultés rencontrées pour la reprise de son branchement « eau potable » par CALEO sur la partie privative de la ruelle suite aux travaux, rue Principale.

- M. Werner demande qu'une opération « recyclé » soit à nouveau programmée dans le vignoble.

La séance est close à 21h15.